

Tournoi LINNAM (PARIS)

Les 23 et 24 novembre 2024

Règlement particulier

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC)
de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 – Généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro [en cours d'obtention] et sous le nom « **Tournoi LINNAM** ». Il se déroule les **samedi 23 et dimanche 24 novembre 2024** au **Gymnase Micheline Ostermeyer**, 22 bis Esplanade Nathalie Sarraute, 75018 Paris. Celui-ci se déroulera sur 8 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la **FFBaD**, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en possession de sa licence compétition au plus tard le jour du tirage au sort (**08 novembre 2024**).
- 1.4 Les Juges-Arbitres de la compétition sont Guillaume LE PENNEC en tant que Juge-Arbitre principal et Arthur SOUILLAC en tant que Juge-Arbitre Adjoint. Leurs décisions sont sans appel. Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Les GEO de la compétition sont Kaizhan LIU, Ly Fang LAU et Thomas BOURGAIN.

Article 2 - Séries & tableaux

- 2.1 Le tournoi LINNAM est un tournoi senior. **Les joueurs des catégories Minime, Cadet, Junior, Senior et Vétérans peuvent s'y inscrire.**
- 2.2 Le tournoi LINNAM est un tournoi par lots ouvert aux joueurs R6 à NC.
- 2.3 Le tournoi LINNAM est ouvert aux cinq disciplines : SH, SD, DH, DD, DMX.
- 2.4 Les tableaux de SH, SD et DMX se dérouleront intégralement le samedi. Les tableaux de DH et DD seront joués le dimanche. **Il n'est pas autorisé de s'inscrire à la fois en simple et en double mixte.**
- 2.5 Le tournoi LINNAM est un tournoi par lots. Les tableaux seront divisés en plusieurs séries, en fonction du CPPH des joueurs en simple et de la moyenne des CPPH des paires en double. La désignation des têtes de série et la confection des tableaux seront réalisées d'un commun accord par les organisateurs et les juges-arbitres.

2.6 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe ou bien en poule unique.

2.7 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions.

Article 3 – Inscriptions

3.1 La date limite d'inscription est fixée au **jeudi 24 octobre 2024**.

3.2 La liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard **le samedi 26 octobre 2024**. Ainsi, les joueurs classés R6 à NC au **26 octobre 2024** et placés dans le tableau principal **le vendredi 08 novembre 2024** sont assurés de pouvoir participer à la compétition quelle que soit leur évolution de classement entre ces deux dates.

3.3 La date du tirage au sort est fixée au **vendredi 08 novembre 2024**. Les CPPH seront mis à jour à cette date afin de déterminer les séries et la valeur des tableaux.

3.4 **Les inscriptions et le paiement sont à réaliser sur BadNet ou Ebad. Aucune inscription par mail, téléphone, espèces ou chèques ne sera prise.**

3.5 **La prise en compte des inscriptions se fait par ordre chronologique.** En simple, la date d'inscription d'un joueur ou d'une joueuse sera la date de paiement. La date retenue pour une paire est la date de paiement du dernier inscrit.

3.6 Les tarifs d'inscription s'élèvent à **16€ pour 1 tableau et 22€ pour 2 tableaux** hors frais de services. *(Comptez quelques centimes en plus si vous payez directement par CB sur BadNet & EBad).*

3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 08h00 à 22h30 et le dimanche de 08h00 à 18h00.

3.8 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur.

Article 4 – Forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi LINNAM doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur et de la LIFB (forfait@lifb.org)

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur dans les plus brefs délais :

- Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription.
- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 – Déroulement

- 5.1 **Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée sur BadNet.** Elles seront également disponibles sur chaque compte personnel des joueurs. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 **Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée** dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur devra contacter le juge-arbitre principal sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation aux juges-arbitres, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.5 **Les volants sont à la charge des joueurs durant la compétition.** En cas de désaccord entre joueurs, **les volants officiels du tournoi sont les CBX Black.** Celui-ci sera disponible en vente dans le gymnase.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Néanmoins un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désignera un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Tout volant touchant l'infrastructure du gymnase sera compté faute. Des règles particulières pourront être édictées par le juge-arbitre au cours de la compétition. Ces dernières seront consultables à l'affichage lors de la compétition.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Les joueurs inscriront eux-mêmes leur score, dès la fin de leur match, à l'aide des tablettes, ardoises ou feuilles de match que le club mettra à leur disposition.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

- 5.13 La participation au tournoi LINNAM requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement dans la perspective ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.15 Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce dernier. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image doit le faire connaître dès son arrivée dans le gymnase et ce le 1^{er} jour du tournoi auprès du Comité d'Organisation (table de pointage ou d'accueil, le cas échéant à la table de marque).